



**Modalités de mise à disposition et de consultation des documents préparatoires  
à l'Assemblée Générale Mixte du 25 juin 2009**

Les actionnaires de Bricorama sont invités à participer à l'Assemblée Générale Mixte qui se tiendra le 25 juin 2009 au siège administratif de la société, Immeuble Horizon, 10 Allée Bienvenue, 93160 Noisy-le-Grand, à 14 heures 30.

L'avis de réunion comportant l'ordre du jour et le projet de résolutions a été publié le 29 avril 2009 au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (BALO n°51).

Cet avis, et ceux qui pourront le compléter ultérieurement, peut être consulté sur [www.bricorama.fr](http://www.bricorama.fr)

Les documents prévus par l'article R. 225-83 du code de commerce sont tenus à la disposition des actionnaires à compter de la convocation de l'Assemblée, conformément aux dispositions réglementaires applicables :

- les actionnaires inscrits au nominatif peuvent, jusqu'au cinquième jour inclusivement avant l'Assemblée, demander à la société de lui envoyer ces documents ;
- les actionnaires au porteur doivent, pour exercer ce droit, fournir une attestation de participation dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité ;
- tous les actionnaires peuvent en prendre connaissance au siège de la société pendant un délai de 15 jours précédant la date de l'Assemblée

**Contact : Christian ROUBAUD - Tél. 01 48 15 85 09**  
Eurolist B ISIN : FR 000 0054421

